

29

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 23. — Novembre 1892.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SEN LIS
IMPRIMERIE VEUVE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1892

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nantouil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
 Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
 Secrétaire-Général..... Delamotte.
 Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
 Secrétaire..... Legras.
 Trésorier..... Choquet (Jules)
 Trésorier-Adjoint..... Noché.
 Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
 Conservateur du Matériel.. Tirllet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne. Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Vincent.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice-Secrétaire* : M. Defrocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
 CREIL — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V.-Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.
 CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
 LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
 NANTEUIL-LE-HAUT QUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.
 PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 NOVEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. MOREL, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. le Président remercie la Société des vœux qui ont été exprimés à la séance précédente pour le complet rétablissement de sa santé, et dit combien il a été touché de cette marque de sympathie.

La joie éprouvée par tous en le voyant prendre place au bureau, a dû montrer à notre honorable vice-président combien étaient profonds les sentiments qu'il a su faire naître chez les membres de la Société.

Sont déposés sur le bureau :

- 1° Les discours de MM. Janssen et Bourgeois ;
- 2° Une brochure de M. Joly ;
- 3° Catalogue divers.

La correspondance comprend les lettres d'excuses de M. Thirion, président, retenu par une indisposition ; de MM. Lozet, retenu par un deuil de famille, et Hardret, empêché d'assister à la réunion.

Des remerciements sont votés à M. Lequeux, de Saint-Leu-d'Esserent, qui a bien voulu nous prêter à titre gracieux les toiles nécessaires pour compléter la couverture de la tente, lors de l'Exposition.

M. le Secrétaire-Général donne lecture de quelques articles puisés dans les Bulletins des Sociétés correspondantes, et la séance est levée après le tirage de la tombola, composée de magnifiques lots de fruits.

XIV^e VOLUME. — N^o 23. — NOVEMBRE 1892.

Apports en séance :

M. CHÉRET, chez M. Thirion : 28 variétés de Chrysanthèmes en fleurs coupées, Œillets en fleurs coupées. — *Mention très honorable.*

M. THOMAS, à Chamant : Chrysanthèmes variés, Stacchys, Poireaux, Carotte nantaise, Choux milan, Scarole et Chicorée. — *Mention honorable.*

PROCÈS-VERBAUX DES SECTIONS

Section de Creil.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1892. — PRÉSIDENCE DE M. NOTAIRE.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. DESABIE, notaire à Creil, présenté dans l'une des dernières séances, est admis membre de la Société.

La Section décide qu'une leçon d'horticulture sera donnée le deuxième jeudi de décembre, à la Mairie de Nogent-les-Vierges, à deux heures et demie.

M. le Président donne la parole à M. le Professeur, en présence de MM. Richard-Mallet, Coutard père, Thuillot aîné, Arrachard, et autres amateurs.

Sont excusés : MM. Pichon et Cazier.

La conférence du professeur s'étend sur l'art des jardins, depuis les temps les plus reculés jusqu'au dix-septième siècle; il remet la suite de son étude sur l'architecture des jardins à la prochaine séance.

Après le tirage de la tombola, la séance est levée à trois heures et demie.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 1892.

L'an mil huit cent quatre-vingt-douze, le jeudi vingt-quatre novembre, à deux heures du soir, la Section d'horticulture de Nanteuil s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Valadon.

Etaient présents : MM. Valadon, président ; Jolibois, vice-président ; Grélez, secrétaire ; Garnotel, membre.

La séance ouverte, la parole a été donnée à M. Lozet, qui a traité d'une façon savante la question de la plantation des arbres fruitiers et la culture des pommiers à cidre.

Il a ensuite fait l'historique de la culture d'ornement, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, promettant de nous donner chaque mois des notions précises sur cette nouvelle branche de l'horticulture.

Après avoir répondu à diverses questions posées par des membres de la Société, M. Lozet a exprimé le désir de voir demander à l'Administration forestière le droit de ramasser les glands qui sont en abondance dans les forêts, et qui suppléeraient à la disette fourragère.

MM. Grélez père et fils, instituteurs à Nanteuil, et M. Dufossé, de Versigny, assistaient à la réunion.

La tombola ordinaire termina la séance, à quatre heures.

Avant de clore, une Commission, composée de MM. Jolibois, Dély et Bellot, attribua une *mention très honorable*, avec félicitations, pour un Chou-Fleur Lemaitre, à un lot de légumes comprenant : Chou-Fleur Lemaitre, Chou-Milan, Céleri-Rave, Mâches, des Poireaux, quatre variétés de Navets et un Turban, réclamé par M. GARNOTEL, maraîcher à Nanteuil.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Mise en végétation des Begonias à fleurs doubles, par M. CROUSSE. — Pour obtenir de grandes fleurs bien doubles, il faut bien soigner les Begonias à fleurs doubles au moment de la mise en végétation ; si les plantes souffrent de faim et de soif, elles n'auront pas de vigueur, par conséquent pas de grosses fleurs.

Dès le 1^{er} février, on prépare une serre que l'on consacre à cet usage et sur les tablettes de laquelle on étend d'abord un centimètre d'épaisseur de sable de rivière ; ensuite, selon la grosseur des bulbes que l'on veut faire pousser, on met 2 centimètres de hauteur pour les petits bulbes, ou 4 pour les gros, de terre de bruyère passée au gros tamis. On place les bulbes sur ce sol en appuyant de façon qu'ils soient enterrés à moitié, et comme les tuyaux du thermosiphon passent sous les tablettes, on chauffe cette légère couche de terre à une température de 15 à 22 degrés centigrades.

On arrose le matin avec de l'eau tiède chaque fois que c'est utile, c'est-à-dire quand la terre paraît un peu sèche. Par ce procédé, les bulbes entrent bientôt en végétation. Quand ils ont deux feuilles, on dispose une autre serre moins chaude et construite de façon à pouvoir donner de l'air quand la température dépasse 15 degrés centigrades. On place 10 centimètres de terre de bruyère non tamisée sur la tablette, et on plante les Begonias qui ont déjà deux feuilles, en recouvrant les jeunes racines avec la terre qui les environne, mais sans la fouler. On arrose chaque plante avec un petit arrosoir à bec, et l'on donne un seringage sur le tout. Il faut ombrer, car ce que les Begonias détestent le plus, c'est la chaleur sèche.

Environ quinze jours après la transplantation, on fait le premier pincement, c'est-à-dire que l'on coupe à la troisième feuille les têtes qui poussent.

Trois semaines environ après cette opération, les plantes sont bonnes à sortir de la serre.

Pour cela, on prépare une couche dans laquelle on met 20 centimètres d'épaisseur de vieux fumier, par exemple celui qui a déjà servi à faire les réchauds aux couches d'hiver. On répand par dessus 20 centimètres d'épaisseur de terreau de couches bien ameubli, et on plante sans fouler la terre, comme il est dit plus haut. On couvre la couche avec des châssis badigeonnés à la chaux, on donne de l'air quand il y a du soleil, et l'on arrose toujours le matin. Vers la fin de mai, les châssis sont remplacés par un abri en toile d'emballage établi au-dessus, à une distance suffisante pour laisser circuler l'air ; on désombre le soir.

On obtient aussi un très bon résultat en exhaussant, au moyen de piquets et d'un petit bâtis, à 1 mètre ou 1^m,50 de hauteur, les châssis qui restent ainsi à demeure pendant l'été et que l'on ombre. Par ce système, les plantes ont de l'air, et leurs grosses fleurs ne sont pas battues par l'eau de pluie.

Vers la fin de juin ou au commencement de juillet, selon la force des plantes, on opère le deuxième pincement, c'est-à-dire que l'on coupe l'extrémité de chaque pousse, en conservant toutes les fleurs et les boutons qui garniront la plante jusqu'au moment où les rejets venus après ce pincement fleuriront à leur tour en donnant des fleurs bien plus belles que les précédentes.

Pendant l'été, les soins à donner aux Begonias à fleurs doubles sont les suivants : Pailler aussitôt que la plantation est faite, pour que la terre ne se tasse pas.

La terre que le Begonia préfère est un mélange par moitié de terre de jardin bien meuble et de terreau de fumier. On peut transplanter les Begonias une ou deux fois pendant la saison ; ils en seront plus vigoureux. Cette opération est indispensable quand la plantation n'a pas été assez espacée au printemps. Pendant les étés secs, arroser toujours le matin, un jour avec l'arrosoir à bec et un léger seringage

après, et le jour suivant un seringage seulement, continuer dans le même ordre. Dans la journée, on mouille les chemins pour entretenir l'humidité autour des plantes.

A l'automne, pour prolonger la floraison des plus belles variétés, avant les gelées on met les plantes en pots, on les place dans une serre chauffée et bien aérée, afin de les tenir en végétation le plus longtemps possible ; ils peuvent de cette façon fleurir jusqu'à la fin de novembre. Après cela, les plantes sont tenues au sec et mises au repos. Celles qui sont restées en pleine terre doivent être arrachées dès que la première gelée s'est fait sentir ; elles sont aérées et desséchées à l'air libre autant que possible, et les bulbes ne sont rentrés au local d'hivernage qu'autant que l'on s'est assuré qu'ils sont débarrassés de leurs tiges et de toute humidité.

(Bulletin de la Société centrale d'horticulture de Nancy).

*
* *

* *Les Fougères.* — Pourquoi ne pas tirer plus de parti de la beauté des *Fougères* dans les jardins ? Où trouver une plante dont l'élégance soit comparable à celle du *Struthiopteris Germanica* lorsque cette gracieuse Fougère a déroulé ses frondes qui, dans leur ensemble, ont la forme d'une large coupe ? Quelle merveilleuse plante également que l'*Osmunda Regalis* que l'on appelle la *Fougère Royale* ou encore la *Fougère fleurie* à cause de la panicule terminale qui porte les sporanges et a l'aspect d'une aigrette de fleurs ?

Je pourrai encore parler de bien d'autres Fougères trop peu cultivées dans les jardins ; je dirais mieux, jamais cultivées et pourtant d'un grand mérite, d'une stature moins élevée et néanmoins d'une grâce ravissante et possédant l'avantage de conserver leur feuillage pendant l'hiver : le *Blechnum spicant*, le *Polysticum aculeatum*, le *Polystichum lonchitis*, le *Scolopendrium Vulgare* qui n'a pas moins de 95 variétés, et

qui tient si bien sa place, soit dans les jardins, soit dans les appartements, comme culture ornementale.

Toutes ces Fougères sont d'une rusticité à toute épreuve ; leur seule exigence est l'ombre et l'humidité. Aussi, établies dans les conditions d'un sol approprié à leur nature, je veux dire d'un terrain noir, des bois marécageux et des marais tourbeux, elles sont d'un effet décoratif des plus attrayants.

D'autres espèces de Fougères de plus petite dimension et conservant également leurs frondes vertes durant l'hiver peuvent être fixées sur un rocher pittoresque exposé, autant que possible, au nord. Telles sont les *Asplenium Ruta-Muraria*, *Aspl. Trichomanes*, *Aspl. Epeneum*, *Aspl. Septentrionale*, *Aspl. Breynii*, *Aspl. Viride*, *Ceterah Officinarum*, *Adiantum Nigrum*, toutes espèces saxatiles qui ne redoutent pas le soleil et se trouvent bien dans des positions inclinées. J'oubliais le *Polypodium vulgare* qui compte 28 variétés, dont le *Cambricum* est des plus remarquables.

Ce serait peut-être ici le lieu de parler de Fougeraie ? Mais n'abuserais-je pas de la patience des lecteurs ? Dans tous les cas, je ne saurais traiter ce sujet aussi bien qu'on le trouvera dans le livre *Les fleurs de pleine terre de Vilmorin*, à l'article *Fougeraie*, et surtout dans le petit volume, *Les Fougères rustiques* que vient de publier M. Henry Correvon, livre aussi intéressant que pratique et qui devrait se trouver entre les mains de tout amateur.

Le jour n'est peut-être pas éloigné où nous verrons les Sociétés d'horticulture établir des concours entre les plus beaux des jardins, et offrir la palme d'honneur à celui qui réalisera le mieux, sous le rapport de l'utile et de l'agréable, l'idéal d'une création originale et enchanteresse, j'incline à croire, — pour le côté du charme et de l'agrément, — que le jardin possédant à la fois et sa station de plantes alpines dans la partie ensoleillée et celle de Fougères dans la partie ombragée où la fraîcheur serait entretenue à l'aide de moyens artificiels, à défaut de naturels assurément préférables,

j'incline à croire, ai-je dit, que devant un jury composé de nos maîtres en horticulture, comme en botanique, tels que MM. E. André, A. Rivière, J.-B. Verlot, les meilleures chances de succès seraient acquises au jardin qui présenterait ces deux merveilleuses et vivantes scènes de la nature.

Un jardin des mieux disposés pour offrir cette double attraction d'une collection de plantes des Alpes, dans sa partie supérieure et d'une belle Fougèraie dans la partie inférieure, est, sans contredit, le parc de Château de Sarans. Là, en effet, tout est réuni : orientation nord-est, accidents de terrain, rocailles, nappes d'eau.

Ch. DE CAZANOVE,
Président honoraire de la Société d'horticulture
et de viticulture d'Epernay.

*
* *

Un procédé de destruction de l'Anthonomus pomorum L.
— M. A. Leveillé a communiqué à la Société d'Entomologie de France un procédé de destruction de l'Anthonome du pommier qui a donné des résultats excellents à un agriculteur distingué de Seine-et-Oise, M. Jules Poupinel.

Ce procédé consiste à faire des fumigations de soufre dans les pommiers, en mai, à l'époque où naît le Charançon, avant l'épanouissement des fleurs ; car l'on sait que la femelle de l'Anthonome, à cette époque, perce les boutons à fleurs pour y déposer un œuf, dont la larve détruira la fleur avant son épanouissement et la stérilisera.

Ces fumigations se font avec un brûleur quelconque, même avec un vieux seau de fer-blanc hors d'usage qu'on promène entre toutes les branches de l'arbre.

Il suffit de 4 kilog. de soufre en canon (0 fr. 30 c.) par gros arbre et il faut un quart d'heure environ pour pratiquer la fumigation d'un très gros pommier.

M. Jules Poupinel, cette année, a constaté que tous les arbres ainsi fumigés étaient couverts de fruits, et que ceux

laissés, de distance en distance, sans traitement, comme témoins, n'avaient pas une pomme.

(L'Apiculteur).

*
* *

Traitement de la cloque du Pêcher. — On a déjà entendu parler des heureux résultats obtenus par l'emploi préventif de la bouillie bordelaise contre le *fusicladium dentriticum*, champignon parasite qui ravage les pommiers, et contre la tavelure des poires causées par ce même champignon.

Un horticulteur, M. V. Lamon, obtient également par ce même moyen d'excellents résultats contre la cloque des pêchers.

La cloque vraie est en effet due à un champignon parasite le (*Taphrina deformans*) et il n'est pas étonnant que les sels de cuivre produisent leur effet habituel comme sur le Mildiou de la vigne et le *Peronospora* de la pomme de terre. On emploie cette bouillie à 6 0/0 de sulfate de cuivre, mais il est probable qu'on pourrait réduire la dose à 2 0/0.

M. Lamon pratique deux traitements : le premier dès que les bourgeons entr'ouverts laisse échapper les jeunes feuilles ; le second un mois plus tard.

Avis aux jardiniers intelligents.

(La Semaine agricole).

*
* *

Le Pourridié ou Champignon des racines. — Lorsque, par la taille des arbres fruitiers, les petits bois provenant de cette taille sont enfoncés dans le sol, sous l'influence du labour, il est à peu près certain que le pourridié se développera rapidement et que les arbres ne tarderont pas à être atteints et à périr. Je l'ai constaté dans un petit jardin où pour retenir la terre au bord des allées, on avait enterré des planchettes le long desquelles avaient été plantés des frai-

siers en bordure. Dès la seconde année, la partie des planchettes enterrées commençant à entrer en décomposition, les racines de fraisiers d'abord furent envahies par le champignon, puis les racines des arbres voisins, et, par cette cause seule, ce petit jardin ne tarda pas à devenir un véritable désert.

A. FAVARD.

(Revue horticole des Bouches-du-Rhône).

*
* *

Remède contre la maladie des Oignons. — Par les temps favorables aux cryptogames, la maladie des oignons, des échalottes et des ails menace de s'étendre encore davantage. Quand les oignons de Mulhouse et les échalottes sont attaqués par une moisissure grise, signe précurseur de la maladie plus connue sous le nom de *graisse*, il faut employer un moyen qui m'a toujours donné un bon résultat. Il consiste à saupoudrer de la fleur de soufre mélangée d'un peu de chaux en poudre sur la plantation; autant que possible préventivement, mais au moins aussitôt qu'on aperçoit la moindre tache de moisissure sur les tiges. Mais dans ce cas, souffrir fortement le matin par la rosée. Si la journée est chaude, le remède sera souverain. Si il pleut avant que le soufre ait anéanti le cryptogame, il faudra recommencer.

Dans les années pluvieuses, il faut profiter de la moindre éclaircie de soleil pour faire le soufrage et le pratiquer plusieurs fois. De même que pour l'oïdium de la vigne, il vaut toujours mieux opérer préventivement.

G.-D. HUET.

(Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture d'Epernay).

*
* *

Le Mildiou et l'Erinée. — Au commencement de la végétation, on confond souvent le *Mildiou* avec une autre maladie appelée l'*Erinée*, qui atteint aussi les feuilles de la vigne.

Ces deux maladies ont ceci de commun, que la face inférieure se couvre de taches blanches.

Mais il est facile de les distinguer l'une de l'autre, car :

1° La feuille mildiouée reste *toujours lisse* : dans l'*Erinée*, au contraire, elle se *boursouffle*, se bossèle et se déforme. Les bosselures sont *vertes* comme le reste de la feuille, tandis que pour le Mildiou des *taches brunes, rougeâtres*, correspondent toujours aux *taches blanches* du dessous

2° Les poils blancs de l'*Erinée* sont très adhérents; on ne peut les séparer par le frottement, tandis que les poils blancs du Mildiou se détachent très facilement, et émettent au moindre choc, une fine poussière blanche.

3° Les taches de l'*Erinée* occupent sur la face inférieure des feuilles, les *points intermédiaires aux nervures*.

L'*Erinée*, qui est une maladie bien moins dangereuse que le Mildiou, se traite par des soufrages répétés, et non par le sulfate de cuivre.

(Bulletin d'horticulture de l'arrondissement de Reims).

*
* *

Destruction de la Piéride du chou. — On procède à la destruction de la Piéride du chou par le superphosphate de chaux. Le superphosphate doit être employé sec et pulvérisé, et de préférence le soir, au moment de l'apparition de la rosée.

Cette matière, ainsi répandue à l'état de poussière, se dépose sur les feuilles et, sans altérer ou brûler la plante, détruit les chenilles dont son feuillage est envahi. On peut employer 5 kilog. par are, sans craindre de nuire à la végétation.

(Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Marne).

*
* *

Terre spéciale pour les Begonias, selon la culture anglaise. — Un horticulteur anglais déclare obtenir, dans la culture des Begonias, les plus grands succès par sa méthode. Son but est la production des fleurs à profusion sans exubérance de feuilles, lesquelles sont trop grandes et trop nombreuses dans les cultures ordinaires. Le point principal consiste à employer un compost formé de terre franche tourbeuse, de terre de bruyère à sable siliceux et grossier et de fumier d'étable, en parties égales. Le fumier d'étable doit être dans un état bien sec et bien décomposé, à base de terre de prairies pulvérisée comme la poussière. Ce sol repose sur un fond bien drainé au moyen de tessons et se mélange d'une large quantité de morceaux de charbon de bois.

Avis aux amateurs.

(*Moniteur d'horticulture*).

*
**

L'engrais des asperges. — On s'est demandé souvent quel est l'engrais qui convient le mieux aux asperges. L'asperge est gourmande d'engrais; mais elle rend bien ce qu'on lui donne sous ce rapport. Il est difficile de dire ce qu'elle préfère, azote, acide phosphorique ou potasse; ces trois éléments principaux de l'engrais complet lui plaisent également; peut-être a-t-elle une certaine préférence pour la potasse. Et si chaque année, au printemps, vous répandez à la surface, au moment où vous regarnissez la griffe de terre, un bon mélange d'engrais chimique, l'asperge vous remboursera largement.

Essayez sans crainte le mélange suivant par hectare :

400 à 200 kilog. de nitrate de soude.

400 à 200 kilog. de chlorure de potassium.

400 à 500 kilog. de superphosphate de chaux.

(*La Semaine agricole*).

Leçons d'Horticulture.

DÉCEMBRE 1892.

Horticulture d'ornement (suite). — Soins à donner aux arbres fruitiers, en hiver. — Plantations (suite).

- Senlis :* Dimanche 4, au jardin, après la séance.
- Nogent-les-Vierges :* Jeudi 8, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Crépy :* Dimanche 11, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.
- Betz :* Jeudi 15, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- La Chapelle :* Dimanche 18, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
- Barbery :* Jeudi 22, à 10 heures, au jardin de M. Combaz.
- Rully :* Jeudi 22, à 2 h. 1/2, à la mairie.
- Creil :* Dimanche 25, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, à la mairie.
- Nanteuil :* Jeudi 29, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

| | | | | | |
|----------------------|----------|----|----------------------|-----------------------|--------|
| 1 fois | 2 fr. 50 | | 6 fois de suite. . . | 10 | »» |
| 3 fois de suite. . . | 6 | »» | | 12 fois de suite. . . | 18 fr. |

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.